

REPUBLIQUE FRANCAISE

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-BARTHELEMY

ARRETE DE LA PRESIDENTE

Première mandature

Arrêté de la Présidente en date du 01 janvier 2021 N° 2021-01 P

Attribution d'une prime de risque police de l'environnement

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code de l'environnement de Saint-Barthélemy

And dietal on many :

VU le Code du travail

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer

VU la délibération n°2013-012CT du Conseil Territorial en date du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy à compter du 1er mai 2013

VU la délibération n°2016-013CA du Conseil d'administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement en date du 04 octobre 2016 attribuant une prime de risque pour la police de l'environnement fixé à 8% du salaire de base des agents intéressés

VU l'arrêté n°2020-136P du 27 mai 2020 du Président de la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Barthélemy portant commissionnement de Mme Heike DUMJAHN relevant de l'établissement public Agence Territoriale de l'Environnement

VU le procès-verbal de prestation de serment de Mme Heike DUMJAHN en date du 03 décembre 2020 près du TGI de Basse-Terre détaché à Saint-Barthélemy

Arrêté du Président n° 2021-01P - Page 1

La Présidente de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy

ARRETE:

ARTICLE 1er: Attribue une prime de risque pour la police de l'environnement à Mme Heike DUMJAHN;

FAIT à Saint-Barthélemy, le 01 janvier 2021

La Présidente, Marie Angèle AUBIN

Transmise au Représentant de l'Etat le :

Préfecture de Saint Barthélemy et de Saint Martin

05 JAN. 2021